

À une séance d'ajournement du conseil municipal de Saint-Jacques, tenue le **mercredi 12^e jour de décembre deux mille douze**, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Monsieur Pierre Beaulieu, maire

Madame Lise Desrosiers, conseillère.

Monsieur François Leblanc,
Monsieur Jean-Luc Leblanc,
Monsieur Claude Mercier, conseillers

Formant quorum sous la présidence du maire.

Messieurs Jean-Guy Cadieux et Pierre La Salle, étant absents.

Josée Favreau, directrice générale, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Résolution n° 455-2012

Ordre du jour

Il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que l'ordre du jour soit adopté.

Finances au 12 décembre 2012

Item reporté au 7 janvier 2013.

ADMINISTRATION

CORRESPONDANCE

Dépôt de la liste des correspondances

La directrice générale a remis, pour information à chacun des membres du conseil, une liste des correspondances reçues à la Municipalité de Saint-Jacques au début du mois de décembre 2012.

Résolution n° 456-2012

V/No facture 2006614

Municipalité de Sainte-Julienne

Il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que la facture de la Municipalité de Sainte-Julienne au coût de 9 231,95 \$ (non taxable) soit acceptée et payée, concernant l'entretien de la route 346 pour l'année 2011-2012, selon l'entente intervenue entre les Municipalités. (*Crédits budgétaires disponibles à cet effet*)

Résolution n° 457-2012

V/No facture 2006616

Municipalité de Sainte-Julienne

Il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que la facture de la Municipalité de Sainte-Julienne, au coût de 123 500,00 \$ (non taxable), soit acceptée et payée, concernant l'entretien de la route 346 pour l'année 2012, selon l'entente intervenue entre les Municipalités.

QUE cette somme sera prise à même les surplus accumulés non affectés de la Municipalité de Saint-Jacques.

Résolution n° 458-2012

Abrogation de la résolution #417-2012

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents d'abroger la résolution numéro 417-2012 concernant l'embauche de Mme Hélène Hay, au poste de technicienne en comptabilité, qui s'est désistée de son poste.

Résolution n° 459-2012

Embauche de Madame Martine Laporte

Poste de technicienne en comptabilité

Municipalité de Saint-Jacques

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a procédé à l'affichage d'un poste de technicien(ne) en comptabilité le biais des journaux et sites électroniques;

ATTENDU QUE le comité des ressources humaines a procédé à la sélection des CV reçus et aux processus d'entrevues;

ATTENDU QUE la candidature de madame Martine Laporte est recommandée au conseil municipal et selon les conditions suivantes :

- Taux horaire à l'embauche : 22,00 \$/heure;
- Majoration de 0,75 \$/ heure après période de probation de 3 mois;
- Début de l'emploi : 14 janvier 2013;
- Statut de permanent à raison de 32,50 heures/semaine.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Lise Desrosiers et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la candidature de madame Martine Laporte soit retenue, et que celle-ci soit embauchée au poste de technicienne en comptabilité de la Municipalité de Saint-Jacques, et ce, selon les clauses décrites à l'intérieur de la politique salariale en vigueur et du guide d'emplois de la Municipalité de Saint-Jacques.

Avis de motion

Règlement #247-2012

Règlement de compensation d'eau, d'égout et de matières résiduelles

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Claude Mercier, qu'il présentera à une rencontre ultérieure, un règlement concernant l'imposition des taxes de compensation d'eau, d'égout et de matières résiduelles.

Une demande de dispense de lecture dudit règlement est faite et une copie du projet de règlement a été dûment remise aux membres du conseil présents lors de la présentation de cet avis de motion.

Résolution n° 460-2012

Taux de taxes 2013

Il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents;

QUE le taux de la taxe à l'évaluation soit fixé à :

Résiduel :

- 0,73 \$ du 100 \$ d'évaluation sur l'ensemble des immeubles imposables sur le territoire la municipalité de Saint-Jacques ;

Immeubles non résidentiels :

- 1,04 \$ du 100 \$ d'évaluation sur l'ensemble des immeubles non résidentiels imposables sur le territoire de la municipalité de Saint-Jacques.

Résolution n° 461-2012

Approbation des comptes

ATTENDU QUE le conseil municipal a vérifié la conformité des listes de comptes obtenues précédemment;

ATTENDU QUE la directrice générale atteste que les crédits budgétaires nécessaires sont disponibles en vertu des listes remises au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Luc Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que les listes des comptes soient acceptées :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

QUE les déboursés effectués par la municipalité pour le mois de décembre 2012, sont définis comme suit :

Liste des comptes à payer à la réunion du 12 décembre 2012	28 083.82	\$
Liste des comptes d'honoraires professionnels à payer	3 163.18	
Liste des comptes d'honoraires professionnels à payer	6 924.43	
Total des déboursés du mois de novembre 2012	38 171.43	\$

QUE les déboursés au montant de **38 171,43 \$** soient acceptés, tels que rapportés à la liste des comptes, à l'exception de certains ajouts et annulations effectués après la remise de la liste au conseil.

Résolution n° 462-2012

Facture Endress + Hauser

Il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que la facture de Endress + Hauser au coût de 5 740,00 \$ plus taxes soit acceptée et payée au fournisseur.

(Crédits budgétaires disponibles à cet effet)

Résolution n° 463-2012

**Cession de servitude de droit de passage et d'aqueduc (borne-fontaine)
Les Sœurs de Sainte-Anne (Horeb)**

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents d'autoriser l'acte de servitude de droit de passage et d'aqueduc (borne-fontaine) entre les Sœurs de Sainte-Anne et la Municipalité de Saint-Jacques, le tout tel qu'il appert au projet soumis par le notaire Virginie Lachapelle.

QUE madame Josée Favreau, directrice générale et monsieur Pierre Beaulieu, maire, soient autorisés pour et au nom de la Municipalité à signer l'acte de servitude donnant plein effet à la présente résolution.

Résolution n° 464-2012

Mandat - Ministre des Finances et de l'Économie

(Réf. article 1065 du Code municipal)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire se prévaloir des dispositions de l'article 1066 du Code municipal :

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par madame Lise Desrosiers et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil mandate le ministre des Finances et de l'Économie pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jacques.

Résolution n° 465-2012

Politique familiale – Modification d’horaire de travail

Mme Karine Vézina, agente aux communications

Municipalité de Saint-Jacques

ATTENDU QUE madame Karine Vézina est présentement à l’emploi de la Municipalité de Saint-Jacques, et cela, à raison d’environ 10 heures/semaine (*réf. résolution no 298-2012*);

ATTENDU QU’il y a lieu de revoir l’horaire établi lors de l’embauche, soit d’ajouter deux (2) journées/semaine, afin de combler les échéanciers dans l’élaboration de la politique familiale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Lise Desrosiers et résolu à l’unanimité des conseillers présents qu’à compter du 1^{er} janvier 2013, l’horaire de l’agente aux communications soit réparti sur une période de quatre (4) jours/semaine, et ce, jusqu’au 31 décembre 2013.

Résolution n° 466-2012

Demande aux fournisseurs

Comptes fournisseurs – Intérêts non applicables

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques donne priorité à l’ensemble des commerces de Saint-Jacques pour l’achat de biens et services;

ATTENDU QUE les factures doivent être reçues avant le 15^e jour de chaque mois afin de permettre au service des comptes payables d’effectuer leur traitement dans les délais requis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Luc Leblanc et résolu à l’unanimité des conseillers et conseillère présents qu’une demande soit transmise à chacun des fournisseurs afin qu’aucun intérêt ne soit appliqué aux conditions de paiement.

PÉRIODE DE QUESTIONS.

URBANISME

Avis de motion

Projet de règlement #246-2012

Modifiant le règlement de zonage 55-2001 IPEX

AVIS DE MOTION est donné par monsieur François Leblanc qu’il présentera, à une rencontre ultérieure, un projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 55-2001, afin d’inclure le terrain du 253 rue Saint-Jacques à la zone II-2;

Un projet de règlement sera remis à une séance ultérieure à cet effet.

Résolution n° 467-2012

Prolongement de la période

Mise aux normes installations sanitaires

ATTENDU que le plan d’action pour la mise à niveau des installations sanitaires adopté le 6 août 2007 est arrivé à échéance le 30 septembre 2012 (*réf. résolution n° 259-2007*);

ATTENDU QUE présentement quelques dossiers sont toujours en suspens;

ATTENDU QUE le conseil municipal accorde un délai supplémentaire jusqu’au **31 août 2013**;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Lise Desrosiers et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'après la date butoir du **31 août 2013**, la Municipalité de Saint-Jacques se verra dans l'obligation de procéder à l'émission de constats d'un montant de 500,00 \$ par infraction, aux citoyens qui ne se seront pas conformés à la mise aux normes de leurs installations sanitaires.

LOISIRS ET CULTURE

Résolution n° 468-2012
Municipalité de Sainte-Marie-Salomé
Municipalités de Saint-Alexis (Village et Paroisse)
Modification de la facturation camp de jour

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite modifier la façon de procéder pour la facturation du camp de jour;

ATTENDU QUE les résolutions numéros 390-2012 et 391-2012 seront abolies;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Luc Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que la somme de **6 895,58 \$** soit réclamée à la Municipalité de Sainte-Marie-Salomé, et aux Municipalités de Saint-Alexis (Village et Paroisse), et ce, afin de combler les dépenses d'opération du camp de jour 2012.

Résolution n° 469-2012
***Embauche des surveillants de patinoire
École Saint-Louis-de-France
et surveillant d'activités de ski Val St-Côme
Hiver 2012-2013***
Municipalité de Saint-Jacques

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que messieurs Gabriel Lajeunesse, Maxime Forget et Karl St-Jean soient engagés pour effectuer le gardiennage et l'entretien de la patinoire de l'école Saint-Louis-de-France, pour la saison 2012-2013, et ce, aux conditions suivantes :

Surveillant de patinoire* :

- Effectuer la surveillance à l'intérieur de l'école (sous-sol);
- Effectuer le ménage, après chaque activité, afin de remettre les lieux dans leur état initial;
- Procéder à l'entretien de la glace et au déneigement (*arrosage selon demande et besoin*);
- Horaire variable, selon la cédule des activités;

Surveillant d'activités de ski* :

- Effectuer la surveillance lors des sorties de ski (samedi);
- *Taux horaire : référence à la politique salariale en vigueur.
Début des activités : décembre 2012.*

QUE l'horaire des postes et des tâches, pour chacun des gardiens embauchés, soient déterminés, selon les recommandations de madame Cynthia Lafortune, technicienne en loisirs, le tout tel que soumis au conseil en date du 11 décembre 2012.

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS (DEUXIÈME PARTIE)

Résolution n° 470-2012

Levée de la séance

Il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que la présente séance soit levée à 20 h 10.

Josée Favreau, g.m.a.
Directrice générale

Pierre Beaulieu
Maire